

2.5 Administrative region code and name

NUTS level 2 code

Region Name

LU00	Luxembourg (Grand-Duché)
------	--------------------------

2.6 Biogeographical Region(s)

Continental (100.0%)

3. ECOLOGICAL INFORMATION

3.1 Habitat types present on the site and assessment for them

[Back to top](#)

3.2 Species referred to in Article 4 of Directive 2009/147/EC and listed in Annex II of Directive 92/43/EEC and site evaluation for them

Species					Population in the site						Site assessment			
G	Code	Scientific Name	S	NP	T	Size		Unit	Cat.	D. qual.	A B C D	A B C		
						Min	Max				Pop.	Con.	Iso.	Glo.
B	A297	Acrocephalus scirpaceus			r	1	2	p		M	C	C	B	C
B	A247	Alauda arvensis			r				C	P	C	C	C	C
B	A229	Alcedo atthis			p	3	5	p		P	B	B	C	C
B	A257	Anthus pratensis			r				R	M	C	C	C	C
B	A256	Anthus trivialis			r				R	P	C	C	C	C
B	A222	Asio flammeus			w				V	P	D			
B	A218	Athene noctua			p	12	15	p		G	A	B	B	B
B	A215	Bubo bubo			p	1	2	i		M	B	B	C	B
B	A366	Carduelis cannabina			r				C	M	C	B	C	C
B	A027	Casmerodius albus			w				R	M	C	B	C	C
B	A030	Ciconia nigra			r	1	4	i		M	B	B	C	B
B	A264	Cinclus cinclus			p				R	P	C	C	C	C
B	A082	Circus cyaneus			w	1	5	i		M	B	B	C	B
B	A113	Coturnix coturnix			r	5	7	p		M	B	C	C	C
B	A238	Dendrocopos medius			p	3	5	p		M	C	B	C	C
B	A236	Dryocopus martius			p	1	2	p		M	C	B	C	C
B	A381	Emberiza schoeniclus			r				R	M	C	B	C	C
B	A322	Ficedula hypoleuca			r				R	P	D			
B	A233	Jynx torquilla			r	1	2	p		M	C	B	C	B
B	A338	Lanius collurio			r	15	25	p		G	B	B	C	B
B	A340	Lanius excubitor		X	p	0				G	D			
B	A340	Lanius excubitor		X	w	0				G	D			
B	A073	Milvus migrans			r	4	6	p		G	B	B	C	B
B	A074	Milvus milvus			r	2	4	p		G	B	B	C	B
B	A261	Motacilla cinerea			p				R	P	C	B	C	C
B	A260	Motacilla flava			r				R	M	B	C	C	C
B	A112	Perdix perdix		X	p	0				G	D			
B	A072	Pernis apivorus			r	1	5	i		M	B	C	C	C
B	A274	Phoenicurus phoenicurus			r				R	M	C	C	C	C

B	A235	Picus viridis			p	10	20	p		M	C	B	C	C
B	A118	Rallus aquaticus			p	1	2	p		G	B	B	B	B
B	A210	Streptopelia turtur			r	2	4	p		M	C	B	C	C
B	A142	Vanellus vanellus			c	300	500	i		G	B	C	C	C

- **Group:** A = Amphibians, B = Birds, F = Fish, I = Invertebrates, M = Mammals, P = Plants, R = Reptiles
- **S:** in case that the data on species are sensitive and therefore have to be blocked for any public access enter: yes
- **NP:** in case that a species is no longer present in the site enter: x (optional)
- **Type:** p = permanent, r = reproducing, c = concentration, w = wintering (for plant and non-migratory species use permanent)
- **Unit:** i = individuals, p = pairs or other units according to the Standard list of population units and codes in accordance with Article 12 and 17 reporting (see [reference portal](#))
- **Abundance categories (Cat.):** C = common, R = rare, V = very rare, P = present - to fill if data are deficient (DD) or in addition to population size information
- **Data quality:** G = 'Good' (e.g. based on surveys); M = 'Moderate' (e.g. based on partial data with some extrapolation); P = 'Poor' (e.g. rough estimation); VP = 'Very poor' (use this category only, if not even a rough estimation of the population size can be made, in this case the fields for population size can remain empty, but the field "Abundance categories" has to be filled in)

3.3 Other important species of flora and fauna (optional)

4. SITE DESCRIPTION

[Back to top](#)

4.1 General site character

Habitat class	% Cover
N16	11.91
N21	0.52
N17	1.57
N20	0.06
N19	0.37
N06	0.29
N08	1.09
N15	19.91
N23	1.55
N10	2.12
N07	0.09
N14	58.9
N26	1.62
Total Habitat Cover	100

Other Site Characteristics

Situation :La zone s'étend sur 9 communes (Ell, Redange/Attert, Beckerich, Prétzerdaul, Useldange, Saeul, Boevange/Attert, Bissen & Mersch) le long de la vallée de l'Attert de la frontière belge jusqu'à Bissen au Nord et les vallées de la Pall, de la Schwébech, de l'Aeschbech et de la Wëllerbaach au Sud jusqu'aux abords de la ville de Mersch. Milieu physique :Dans la partie Nord de la zone affleurent les couches du Keuper gypsifère sur plus de la moitié de la zone (58%). Les fonds des vallées de l'Attert et de ses affluents sont couverts par les alluvions. Au niveau des versants de l'Attert affleurent les couches du Keuper à marnes bariolées et du Muschelkalk du groupe de l'anhydrite à faciès gréseux avec cailloutis et à faciès sableux avec conglomérats. Sur le relief affleurent surtout les marnes à pseudomorphoses de sel, dans les couches desquelles sont intercalés régulièrement du grès et des conglomérats à ciment dolomitique. Vers le Sud affleurent les couches du Hettangien inférieur, séparées par les couches du rhétien. Localement se trouvent des dépôts néogènes du système tertiaire. Les sols argileux à argileux lourds, non gleyifiés sur substrat de marnes sont surtout présents dans la partie Nord et Ouest de la zone alors que dans la partie Sud et centrale alternent les sols sablo-limoneux et limoneux avec des sols plus argileux faiblement à modérément gleyifiés. Occupation du sol : Environ 4/5 de la surface de la zone sont exploités par l'agriculture, avec une nette prépondérance des herbages (3/4 des surfaces agricoles). Une certaine partie de ces herbages est gérée de manière moyennement intensive, cependant entrelacée de zones humides, de prairies de fauche, de pâturages mésophiles et d'une bonne structuration paysagère. La forêt occupe environ 1/6 de la zone (15%) et est largement dominée par les feuillus (3/4 des surfaces boisées). Les formations les plus fréquentes sont les hêtraies à mélisse et aspérule (Melico-Fagetum) et les chênaies à charme et primevère (Primulo-Carpinetum) occupent presque la totalité des surfaces de forêts feuillues. Les résineux, dominés par l'épicéa, couvrent environ 1/10 des surfaces boisées.

4.2 Quality and importance

Qualité et importance: Intérêts selon la directive « Oiseaux »: Les espèces phares de la zone sont notamment les espèces inféodées aux milieux ouverts telles que les milans, les pie-grièches et la Chouette chevêche *Athene noctua*. Le Milan royal *Milvus milvus* et le Milan noir *Milvus migrans* ont une densité de la population nicheuse qui compte parmi les plus hautes sur le territoire national. Ainsi que la Chouette chevêche qui y est représentée par plus de la moitié de la population nationale. Une douzaine d'espèces d'oiseaux figurant sur la Liste Rouge luxembourgeoise nichent dans cette zone, tels que la Bergeronnette printanière *Motacilla flava* et le Pipit farlouse *Anthus pratensis*. Les terrains agricoles hébergent des espèces menacées, tels que la Caille des blés *Coturnix coturnix*, l'Alouette des champs *Alauda arvensis* et les Pie-grièches grise *Lanius excubitor* et écorcheur *Lanius collurio*. D'ailleurs cette zone accueille chaque hiver plusieurs individus de Busards Saint-Martin *Circus cyaneus*. La Cigogne noire *Ciconia nigra* est observée régulièrement dans la zone en période de reproduction. La disponibilité en nourriture et la nature des berges permettent en outre la nidification de plusieurs couples de Martins pêcheurs *Alcedo atthis*. Les quelques zones humides restantes accueillent le Râle d'eau, la Rousserolle effarvate *Acrocephalus scirpaceus* et le Bruant des roseaux *Emberiza schoeniclus*. Les massifs forestiers où nichent entre autres les milans accueillent également les pics tels que le Pic noir *Dryocopus martius* et le Pic mar *Dendrocopos medius*. Environ 9% de la surface de la zone se chevauchent avec les zones spéciales de conservation « LU0001013 Vallée de l'Attert de la frontière à Useldange » et « LU0001072 Massif forestier du Stiefeschboesch ». La zone abrite l'unique population connue de l'Agrion de Mercure *Coenagrion mercuriale*, une espèce de libellule, du Luxembourg. La qualité des cours d'eau confère à cette zone un intérêt certain pour la conservation des espèces de poissons et notamment pour la Lamproie de Planer *Lampetra planeri*. La zone abrite également des populations du Murin de Bechstein *Myotis bechsteinii*, du Grand Murin *Myotis myotis* et du Murin à oreilles échancrées *Myotis emarginatus*. Signalons encore la présence du Triton crêté *Triturus cristatus* dans au moins deux étangs de la zone. La zone abrite 8 types d'habitats de l'annexe I de la directive « Habitats » dont deux habitats prioritaires. Les principaux habitats de la directive à préserver respectivement à restaurer sont les prairies maigres de fauche (6510), les prairies à Molinie (6410), les tourbières de transition (7140), les hêtraies du *Asperulo-Fagetum* (9130) et du *Luzulo-Fagetum* (9110), ainsi que les chênaies-charmaies du *Stellario-Carpinetum* (9160).

4.3 Threats, pressures and activities with impacts on the site

The most important impacts and activities with high effect on the site

Negative Impacts			
Rank	Threats and pressures [code]	Pollution (optional) [code]	inside/outside [i o b]
H	A03.01		i
L	A03.03		i
M	J02		i
M	E01		i
L	B02.04		i
L	A04.03		i
L	J02.04		i
H	A06.01.01		i
M	J02.05.02		i
L	J03.01.01		i
M	A10.01		i
M	H01.08		i
L	A02.03		i
L	A07		i
H	A08		i
L	J02.05		i
L	B02.01.02		i
H	A02.01		i
M	H01.05		i
M	G01		i
L	A04.01		i
M	A10		i

Positive Impacts			
Rank	Activities, management [code]	Pollution (optional) [code]	inside /outside [i o b]
L	A03.02		i
L	A04.02		i
L	B02.05		i
M	B02		i

Rank: H = high, M = medium, L = low

Pollution: N = Nitrogen input, P = Phosphor/Phosphate input, A = Acid input/acidification,

T = toxic inorganic chemicals, O = toxic organic chemicals, X = Mixed pollutions

i = inside, o = outside, b = both

4.4 Ownership (optional)

4.5 Documentation

5. SITE PROTECTION STATUS (optional)

5.1 Designation types at national and regional level:

[Back to top](#)

Code	Cover [%]	Code	Cover [%]	Code	Cover [%]
LU02	0.04				

5.2 Relation of the described site with other sites:

designated at national or regional level:

Type code	Site name	Type	Cover [%]
LU02	Fensterdall	*	0.04

5.3 Site designation (optional)

6. SITE MANAGEMENT

6.1 Body(ies) responsible for the site management:

[Back to top](#)

6.2 Management Plan(s):

An actual management plan does exist:

<input checked="" type="checkbox"/> Yes	Name: Vallée de l'Attert Link: https://environnement.public.lu/dam-assets/documents/natur/natura2000/lu0001013-lu0001014-lu0001072-lu0002014.pdf
<input type="checkbox"/> No, but in preparation	
<input type="checkbox"/> No	

6.3 Conservation measures (optional)

Principes de gestion: Une des mesures de gestion primordiales est le maintien et la restauration d'une mosaïque paysagère diversifiée avec l'augmentation des structures paysagères combinée à l'augmentation des surfaces exploitées extensivement et à l'augmentation en surface des jachères. Les prairies de fauche et les pâturages mésophiles présentes dans la zone pourront être gérés d'une manière extensive en collaboration avec les agriculteurs moyennant des contrats d'extensification. Une importance primordiale est à accorder aux franges végétales des cours d'eau qui se présentent encore en grande partie dans un état proche de l'état naturel. L'amélioration de la qualité des cours d'eau et de l'hydromorphologie est également à considérer comme un objectif principal. Les différents types de forêts feuillues devraient être gérés selon les principes d'une sylviculture proche de la nature tout en préservant les aires de reproduction des grandes espèces d'oiseaux, au niveau des lisières et des forêts. Les objectifs opérationnels suggérés sont : maintien et amélioration de la qualité de l'eau, de la structure des cours d'eau, des plans d'eau et des fonds de vallée; restauration de la plaine alluviale et de son hydromorphologie; aménagement de bandes de protection herbagères le long des cours d'eau; maintien dans un état de conservation favorable et extension surfacique des friches humides et des mégaphorbiaies; fauchage très tardif et pluriannuel; maintien dans un état de conservation favorable et extension surfacique des roselières; conservation et aménagement de vieux peuplements de roselières avec pieds dans l'eau; maintien dans un état de conservation favorable et extension surfacique des prairies humides et des prairies maigres, y favoriser le fauchage tardif, voire très tardif; maintien dans un état de conservation favorable et extension surfacique des pelouses sèches ou maigres; gestion par pâturage extensif; promotion des programmes d'extensification en agriculture, notamment extensification des prairies et des pâturages; préservation et extension surfacique des prairies permanentes, sans retournement, ni sursemis; maintien et aménagement de bandes herbacées et de jachères en culture; maintien et restauration d'une bande enherbée d'au moins 1 mètre le long des chemins ruraux et entre les structures paysagères et les cultures; maintien dans un état de conservation favorable et restauration des structures paysagères, tels que buissons, broussailles et haies; élaboration d'un plan de gestion et d'entretien pluriannuel des structures paysagères; maintien dans un état de conservation favorable et restauration des vergers, y préserver des arbres à forte dimension et des arbres morts; exploitation extensive par pâturage ou fauchage; maintien dans un état de conservation favorable et restauration des différents types de futaies, notamment des hêtraies, chênaies-charmaies et forêts alluviales ou humides, y préserver des arbres à forte dimension et des classes d'âge avancées.

7. MAP OF THE SITES

[Back to top](#)

INSPIRE ID:

Map delivered as PDF in electronic format (optional)

Yes No

Reference(s) to the original map used for the digitalisation of the electronic boundaries (optional).

--